

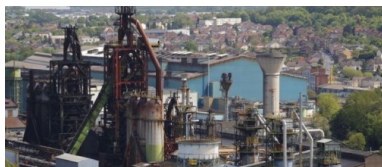
Quotas de CO₂: le jackpot continue pour ArcelorMittal

PAR JADE LINDGAARD

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 30 AVRIL 2014

Malgré l'arrêt des hauts-fourneaux à Florange, la multinationale de l'acier continue de recevoir des centaines de milliers de tonnes de quotas de CO₂ gratuits pour son site de Moselle. Alors qu'elle n'y prévoit aucun investissement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Les hauts-fourneaux d'ArcelorMittal à Florange, en Moselle, ont fermé à l'automne 2012, mais le site industriel continue de bénéficier de plusieurs centaines de milliers de tonnes de CO₂ chaque année, gratuitement. Établis par l'État, en concertation avec la Commission européenne, ces quotas autorisent l'entreprise à émettre un certain volume de dioxyde de carbone sans avoir à les acheter sur le marché européen EU-ETS. Le ministère de l'écologie et de l'énergie vient de publier les arrêtés fixant les volumes de ces droits d'émission jusqu'en 2020 (**à lire ici, et ce complément là**).



Vincent Kessler/Reuters.

On y découvre que le site de Florange bénéficie pour l'année 2014 d'un cadeau de 559 866 tonnes de CO₂, de 549 853 en 2015, et ainsi de suite jusqu'en 2020, date de clôture de la phase 3 du marché européen du carbone. Au total, au prix actuel – très bas – de la tonne de gaz carbonique (environ 5 euros), cela représente l'équivalent de plus de 70 millions d'euros offerts au groupe, l'un des plus pollueurs au monde.

Malgré la fermeture des hauts-fourneaux, le site de Florange **est toujours en activité** : packaging, filières automobile et industrielle. Environ 2 100 personnes y travaillent toujours. Le train à chaud, qui sert à laminier l'acier, et le four de réchauffage (des brames d'acier), sont les principales sources de gaz à effet de serre. Au départ, le site devait recevoir

environ 3,8 millions de tonnes de CO₂ par an, précise un porte-parole de la commissaire européenne au climat, Connie Hedegaard. *« Ce montant a été réduit significativement à la suite de la fermeture de plusieurs activités, dont les hauts-fourneaux. »*

Chaque tonne d'acier produite rejette environ 2 tonnes de carbone dans l'atmosphère. Les États membres doivent déclarer chaque année à Bruxelles les modifications d'activité de leurs sites assujettis au système des quotas, ce qui modifie en conséquence leurs enveloppes de carbone à distribuer.

Créé en 2005, le marché européen du carbone était destiné à valoriser les économies d'énergie des industries, en donnant un prix au carbone. Mais sous l'effet cumulé d'une sur-allocation massive de quotas, et d'une gestion catastrophique du marché, le cours du CO₂ s'est effondré. Sur le papier, il reste pourtant l'un des principaux outils de lutte contre le dérèglement climatique de l'Union européenne. Pour tenter de sauver ce qu'il reste de ce système des quotas, Bruxelles a prévu de durcir la contrainte, mais tout en modération : d'ici à 2020, chaque site industriel assujetti au système ETS verra chaque année diminuer – lentement – son volume de quotas gratuits. Ce sont ces allocations que les récents arrêtés ministériels définissent.

[[lire_aussi]]

Si le cas d'ArcelorMittal attire l'attention plus que d'autres, c'est que le groupe a tiré de substantiels profits de ses surplus de CO₂. En 2012, en cédant ou en échangeant des quotas excédentaires, il a engrangé au total 286 millions d'euros (166 millions d'euros de recettes par échange contre des crédits liés au mécanisme de développement propre, et 120 millions de recettes par vente directe). Pourtant cette même année, les émissions du groupe ont dérapé, augmentant d'une trentaine de kilos de CO₂ par tonne d'acier produite.

« Cette évolution tiendrait à la baisse de la qualité des matières premières consommées et à un moindre usage des ferrailles dans la voie fonte », selon une source interne.

La multinationale a ainsi réussi la prouesse d'émettre plus de gaz à effet de serre tout en s'enrichissant. Un double pied de nez à la politique climatique européenne. « *Les allocations sont basées sur des règles harmonisées, si bien que la Commission ne peut pas prendre en compte le fait que certaines entreprises aient pu dans le passé recevoir plus de quotas que ceux dont elles avaient besoin* », explique un porte-parole de la Commission.

Concernant le site de Florange lui-même, le surplus fut « *non négligeable* » en 2012 selon une source interne, année de fermeture des hauts-fourneaux, tandis que le montant des tonnes allouées était maintenu. Le montant exact de ce chiffre n'est pas divulgué par le groupe.

À quoi sert cet argent ? Officiellement à améliorer l'efficacité énergétique des installations : hauts-fourneaux, voie fonte, modification d'équipements et de pratiques... Mais à Florange, aucun investissement de ce type n'a été lancé ni en 2012, ni en 2013. « *Ils ont bloqué les investissements visant à réduire les rejets de CO₂* », confirme une source interne. Rien d'étonnant

au vu du fort lobbying exercé par ArcelorMittal contre la politique européenne de réduction des gaz à effet de serre.

En mars, son PDG, Hervé Bourrier, s'est **publiquement déclaré en guerre contre le paquet énergie-climat**, cet ensemble de directives visant à diminuer les rejets de CO₂, à développer les renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique : « *Il y a une incompatibilité avec l'objectif de rendre notre industrie compétitive et porteuse d'avenir en Europe.* » Lors du dernier comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal, la direction du groupe a demandé aux représentants syndicaux de faire du lobbying dans leurs pays respectifs contre le plan climat de Bruxelles, décrit comme une atteinte à la liberté de production.

Les petits arrangements d'ArcelorMittal avec le marché du carbone suscitent un énervement croissant. Le Luxembourg, qui accueille le siège social de la multinationale, veut obliger le groupe à restituer ses quotas de CO₂ non utilisés après la fermeture du site de Schifflange en 2011 (**voir ici**). Mais refusant d'obtempérer, le groupe a déposé un recours devant le tribunal administratif pour ne pas avoir à rembourser.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.